



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
En charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur BLANC  
Etablissement CASSAUTO  
route de Levens  
06950 FALICON

Unité territoriale Alpes-Maritimes  
Nice Leader – Tour Hermès  
64/66 route de Grenoble  
06200 Nice

Affaire suivie par Subdivision de Nice 1  
Tél : 04 93 72 70 00 – Fax : 04 93 72 70 20  
N° gidic : 64.7851 / P3

Nice, le 28 mai 2010

**Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 14/04/2010 dans l'établissement CASSAUTO , route de Levens à FALICON**

**Réf :** votre courrier en réponse à nos fiches d'écart et de remarques en date du 29 avril 2010

**P.J. :** 2 fiches d'écarts

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 14/04/2010  
Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

a) Vérification des engagements de l'exploitant relatifs à la mise en conformité du site suite à l'obtention de l'agrément pour la démolition des véhicules hors d'usage :

-- Mise en place d'un débourbeur / déshuileur afin de traiter les eaux pluviales de la zone de stockage des véhicules en attente de dépollution ;

-- Mise en place d'un stockage des batteries sur rétention en zone couverte ;

-- Acquisition et mise en fonction de l'appareil permettant la récupération des fluides frigorigènes ;

-- Répartition des pneus afin de constituer des dépôts de moins de 50m<sup>3</sup> et rangement du stock interne avec suppression des combustibles.

b) le respect de vos engagements de réaliser une rétention complémentaire de 30m<sup>3</sup>.

Suite à cette visite d'inspection, 2 écarts à la réglementation vous ont été notifiés par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ce constat.

**Présent  
pour  
l'avenir**

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

- Ecart à la réglementation relevés : (voir les fiches jointes)
- 2 écarts à la réglementation font l'objet d'engagement de mise en conformité de votre part dans les formes et délais joints. Ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection,

Ces conclusions sont reprises et détaillées dans les fiches d'écart jointes.

Remarques particulières relevées

L'ensemble des remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes. J'ai également bien noté votre engagement de :

- transmettre à la DREAL les résultats de votre audit annuel (conformité des dispositions de l'arrêté préfectoral portant agrément)

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écarts, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour le Directeur et par délégation  
Le chef l'Unité Territoriale  
des Alpes Maritimes*

*Signature*